



Avec **www.info-tpe.fr**, les salariés des TPE ont enfin leur journal d'information sociale. Avec des actus au quotidien et les réponses aux questions fréquentes sur le travail (salaires, temps de travail, congés, formation, santé, retraites...) en général et par branche d'activité (commerce, coiffure, HCR, services, santé, bâtiment, artisanat, professions libérales, garages...)

**nous contacter**  
dans votre département

<http://www.info-tpe.fr/contact/localisation/>



## Du poids à vos droits

D'ores et déjà, **la plupart des droits existants émanent de l'action syndicale et de la négociation collective.**

**+ FO** recueillera de votes lors des élections TPE,

**+ FO** sera écoutée et efficace vis-à-vis des pouvoirs publics et des employeurs des branches professionnelles,

**+ vous donnerez du poids à vos droits**

# FO

# ÉLECTION TPE 2012

28 nov. au 12 déc.



[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

## Quand et comment voter

Du 28 nov. au 12 déc. 2012, par courrier ou par Internet, votez FO !

1.

**Vous** êtes salarié(e) d'une TPE.

2.

**Septembre 2012** : depuis le 5 sept., vous avez reçu, à votre domicile, un courrier avec les informations relatives à **votre inscription électorale**.

Depuis le 10 sept., vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes sur le site dédié.

3.

**Novembre 2012** : du 3 au 23 novembre, vous recevrez votre matériel de vote (bulletins de vote et professions de foi des syndicats).



**a. voter par courrier** : un bulletin de vote à cocher pour le syndicat de votre choix (pour FO !) et une enveloppe de retour **T**, à poster sans affranchissement.

4.

**Du 28 novembre au 12 décembre 2012** : vous n'avez plus qu'à **voter, FO bien sûr !**



**b. voter par Internet** : une étiquette à gratter afin de découvrir votre login et votre mot de passe pour voter (FO !) sur le site [www.electionTPE.travail.gouv.fr](http://www.electionTPE.travail.gouv.fr)

[www.electionTPE.travail.gouv.fr](http://www.electionTPE.travail.gouv.fr)